

DÉLIBÉRATION N°260519-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 19 mai 2026

Le 19 mai 2026, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 15 mai 2026, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, Mme Catherine JUAN, M. Abdoul KANE, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER, Mme Marie-Claude RENAUD

Étaient représentés :

M. Didier FISCHER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER
Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY
Mme Ingrid VASSEUR donne pouvoir à M. Xavier GIRARD
M. Christian ANDRIEU donne pouvoir à M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER
Mme Elisabeth JACQUEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BEDOUELLE

Mme Catherine BEDOUELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°05 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT
DU CCAS, ORGANISME GESTIONNAIRE, AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.311-6 du D.311-4 et D.311-5 ;

Vu l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions relatives au Conseil de la vie sociale (CVS), notamment sur sa composition, son fonctionnement et ses compétences ;

Vu la délibération n° 20260321-09 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération n° 260408-01 en date du 8 avril 2026 portant installation du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du Conseil d'administration du CCAS, un représentant titulaire et un représentant suppléant du CCAS, organisme gestionnaire de la Résidence autonomie Les Moissonneurs, au sein du Conseil de la vie sociale ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

Par 16 voix pour et 1 abstention

ARTICLE UNIQUE :

DÉSIGNE, parmi les membres du Conseil d'administration du CCAS de Coignières, pour représenter le CCAS, organisme gestionnaire de la Résidence autonomie Les Moissonneurs, au sein du Conseil de la vie sociale :

Représentant titulaire de l'organisme gestionnaire

M. Paul CHEVALLIER

Représentant suppléant de l'organisme gestionnaire

Mme Sophie PIFFARELLY

Coignières, le 19 mai 2026

Pour extrait conforme :
Pour le Président, par délégation
de signature, le Vice-Président,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.